

La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée

Affiliée à la Fédération Française des Travailleurs de la Terre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. LOISY, Boîte Postale N° 4
LA ROCHE-SUR-YON

ACTION PROFESSIONNELLE sont les raisons d'être
DÉFENSE PROFESSIONNELLE de l'Union Syndicale
des Paysans de Vendée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
NANTES 317-05

M. LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

NOTRE ADHÉSION à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

On nous signale de plusieurs cotés à la fois, qu'en Vendée et en Loire-Inférieure, certaines personnalités affirment ouvertement que, par notre adhésion à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, « nous avons voulu faire un pas de plus vers le communisme ».

Nous protestons une fois de plus contre cette accusation injuste répandue avec méchanceté dans les campagnes.

Nous l'avons dit dans ce bulletin, nos propagandistes le proclament dans les réunions, nous le redisons encore : Nous rejetons formellement toutes les doctrines de lutte de classes et de révolution sociale parce qu'elles s'opposent absolument, dans tous les domaines, aux principes de l'Évangile dont nous nous sommes réclamés dès la fondation de notre Union Syndicale dans la déclaration de juillet 1933.

Et si nous avons adhéré à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, — A. Boisliveau, notre président, l'a dit, le 24 mai, au Congrès régional de cette Confédération aux Sables-d'Olonne, — c'est précisément pour bien prouver notre volonté de nous maintenir dans cette voie en accord absolu avec nos camarades employés et ouvriers de l'industrie et du commerce.

En effet, après la condamnation que S. S. Pie XI vient de renouveler contre le communisme, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a reçu ces derniers jours des encouragements précis du Souverain Pontife, du cardinal Verdier et d'une grande majorité de cardinaux, archevêques et évêques de France, qui font tous un devoir aux travailleurs catholiques d'y adhérer.

Il est donc évident maintenant que la confusion que cherchent à créer nos adversaires est d'une mauvaise foi insigne.

Quand donc voudra-t-on nous rendre justice, chez nous, et admettre notre droit formel de nous organiser entre nous pour une action et une défense professionnelle si nécessaire à l'heure actuelle pour la sécurité morale et matérielle de nos familles paysannes et de nos exploitations agricoles qui doivent nous permettre de gagner notre pain quotidien ?

Pensée Syndicale

La méconnaissance
de nos devoirs profes-
sionnels est un grand
mal de notre époque.

LE CONGRÈS DE LA C. F. T. C.

Vu par un Paysan

L'honneur m'étant échu de représenter pour la première fois les travailleurs de la terre au Congrès National de la C. F. T. C., j'ai le devoir de relater pour nos camarades syndiqués paysans ce que furent mes impressions.

Certains, peut-être, se demandent ce que nos organisations

vont faire à la C. F. T. C.; ce que les paysans vont chercher au milieu des ouvriers et des travailleurs de toutes professions qui peuvent avoir des intérêts différents des nôtres et même opposés parfois en apparence.

Il est important et tout à fait normal, au contraire, que nous soyons représentés au sein de la grande organisation nationale qui réunit des représentants de toutes les branches du monde du travail. Les professions, étant en fait solidaires et interdépendantes les unes des autres, il était indispensable que les travailleurs de la terre obtiennent la place qui leur est due. Pas plus que les travailleurs ouvriers ne peuvent se désintéresser des problèmes agricoles nous ne pouvons nous-mêmes mépriser les difficultés et les exigences de la vie ouvrière. C'est l'action coordonnée de tous, unis dans la C. F. T. C., qui seule peut donner des résultats positifs et durables.

Je savais, avant de prendre contact avec le Congrès, avec quelle sympathie on nous attendait, nous paysans, aussi je n'éprouvais nulle surprise en trouvant dès le soir du 29 mai, au 5 de la rue Cadet où étaient réunis les dirigeants de la C. F. T. C. et de nombreux congressistes, un accueil vraiment familial.

Cette impression devait être encore accentuée le lendemain au cours de la séance où fut décidée, à l'unanimité, notre affiliation. Chaudement préconisée par M. Zirnheld lui-même, notre entrée à la C. F. T. C. reçut, à la suite d'une intervention de ma part, l'adhésion enthousiaste de tous les délégués présents.

Quelle force nouvelle, quel crédit moral nous confère désormais ce fait et cela tout en gardant notre indépendance absolue pour l'organisation et la défense de notre profession.

Il est impossible de donner une relation de toutes les interventions qui marquèrent les discussions qui eurent lieu, mais on en peut déduire que bien des idées et des avis différents se confrontent à la C. F. T. C. et qu'en tous cas les décisions n'y sont point prises à l'avance.

Je dois cependant une mention spéciale à la déclaration

Bienvenue à nos Paysans

La C. F. T. C., au cours de son Congrès National de la Pentecôte, a fait une place, au sein de la grande famille qu'elle représente, aux Travailleurs de la Terre, et en particulier à l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Il y a longtemps que nous le souhaitons et il y a longtemps aussi qu'ils le désiraient.

Qu'ils soient donc les bienvenus! Comme les ouvriers, les paysans trouveront à la C. F. T. C. leurs véritables défenseurs.

Ceux qui ont pu chercher à opposer ouvriers et paysans ont désormais perdu leur temps. La main dans

la main, à la lumière de la même doctrine, paysans et ouvriers se prêteront main-forte pour améliorer leur sort, dans le respect des droits de chacun, et au mieux du bien commun.

A se fréquenter davantage, ils apprendront à se mieux connaître et à s'aimer encore davantage. Et de cet Amour développé dans la Justice qu'ils s'appliqueront à faire régner, naîtra un peu plus tôt cette paix promise aux hommes de bonne volonté le jour de la naissance du Travailleur Divin qui vint dire aux hommes : Aimez-vous bien les uns les autres.

« La Voix des Travailleurs ».

NOS CHEMINS RURAUX

Comme nos camarades le constateront, nous commençons la campagne pour la réfection des chemins ruraux, ordonnée par notre dernière Assemblée Générale.

Une délégation est allée porter à la Préfecture la lettre qui est publiée d'autre part. Cette délégation a été reçue par le Secrétaire Général qui s'est longuement entretenu de cette question avec Eugène Loisy, Eugène Bretau et Prosper Bousseau.

Une copie de la lettre a été adressée à tous les Sénateurs, Députés, Conseillers Généraux et d'Arrondissement de Vendée, ainsi qu'aux Présidents des Chambres d'Agriculture et de Commerce, et des différents Syndicats professionnels de médecins, négociants, boulangers, etc...

Nous tiendrons dans le bulletin à publier les réponses que nous recevrons de ces personnalités.

Maintenant que cette campagne est engagée, il faut que tous les adhérents de l'Union Syndicale mettent du leur pour la faire aboutir.

Nous organisons une manifestation dont nous dirons d'ici peu, le lieu et l'heure, tous doivent faire l'impossible pour y assister.

Surtout qu'il n'y ait pas d'égoïstes, c'est-à-dire que ceux qui ont la chance d'avoir un bon accès pour leur exploitation ne disent pas : « Je n'irai pas car cela ne m'intéresse pas ». Cela s'appellerait manquer de solidarité et ils mériteraient alors que demain les autres se désintéressent de leur propre sort à eux, les lâcheurs.

Tous les paysans feront ce qu'il faudra pour que l'Union Syndicale ait gain de cause et que disparaisse, en Vendée, cette honte des chemins où les cultivateurs doivent patauger tout l'hiver.

Tous vous devez, camarades, être prêts à répondre avec discipline à notre appel quand nous vous l'adresserons.

C'est promis!

LA CHAMBRE SYNDICALE.

Lire en 2° page le texte de la lettre adressée à M. le Préfet de la Vendée.

NOS CHEMINS RURAUX

Voici le texte de la lettre adressée à M. le Préfet de la Vendée :

Les soussignés, membres du Bureau de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, spécialement mandatés à cet effet par les Syndicats affiliés et au cours d'une réunion qui s'est tenue à L'Aiguillon-sur-Vie, vous soumettent respectueusement, en vous priant de les transmettre au Gouvernement, les revendications urgentes des Paysans pour les chemins ruraux de Vendée.

Nous croyons inutile de vous dépeindre l'état de nos chemins. Vous le connaissez, puisqu'en hiver surtout, vous avez vu de côté et d'autre des routes que vous parcourez, que la grande majorité des voies d'accès à nos champs, et surtout aux exploitations agricoles sises à l'intérieur des terres, sont des borborygmes, parfois même de véritables cloaques.

Les conséquences d'un tel état de choses sont très lourdes aussi bien pour nous que pour tous ceux qui sont en relations avec nous.

Nos familles en souffrent particulièrement, et au premier chef, par le danger qu'un pareil état de choses représente pour la santé. Nos enfants doivent chaque jour, dans des conditions très pénibles pour une bonne part, parcourir la distance qui les sépare de l'école. Les médecins hésitent à venir la nuit. Les fournisseurs renoncent à faire leurs livraisons, et l'existence des fameuses boîtes à pain, à l'entrée de nombreux chemins, le démontre suffisamment.

S'il survient un incendie, nous sommes privés de tous secours vraiment efficaces puisque les pompes ne peuvent aborder.

Notre travail se trouve de ce fait rendu beaucoup plus pénible par la quantité d'efforts supplémentaires qu'il nous faut accepter. Nous sommes obligés de transborder nos denrées puisque les camions de livraison ne peuvent aborder nos exploitations. Nos bestiaux peinent et se fatiguent beaucoup plus vite, du fait de l'effort parfois considérable qu'il nous faut leur imposer au début et à la fin de leur travail quand ils doivent traîner les charrois et le matériel pour sortir de l'exploitation et y rentrer, etc., etc., etc.

On a fait de louables efforts pour nous doter de l'électricité, nous avons pensé chez nous — tout en reconnaissant les bonnes intentions des promoteurs — que c'était, selon un vieux proverbe « mettre la charrue avant les bœufs ». Combien il est plus urgent et plus nécessaire de réparer nos chemins et de permettre l'accès normal de notre habitation et des bâtiments de nos fermes et de nos métairies.

Il existe bien une loi qui, en principe, devrait permettre cette réfection des chemins ruraux, mais dans la majeure partie des cas, elle reste lettre morte, parce que pour aboutir, il faut dans chaque commune, réaliser au préalable l'accord des propriétaires.

Or, le plus souvent cet accord est impossible, tant est grande l'apathie générale et aussi cette opinion lamentable selon laquelle il n'y a aucune raison d'améliorer ce qui existe depuis des siècles.

Nous vous demandons en conséquence, Monsieur le Préfet, de renseigner le Gouvernement, de lui faire comprendre l'urgente nécessité d'imposer — à la faveur des ressources créées par le plan d'outillage national qui est prévu et qui doit profiter autant aux campagnes qu'aux villes — la mise en état et l'entretien de nos chemins, sans attendre l'élaboration d'accords locaux par trop difficiles à réaliser.

Il faudrait prévoir la constitution obligatoire dans chaque commune, sous la responsabilité effective du Maire, d'une Commission, composée en nombre égal de propriétaires et d'usagers des chemins ruraux, fermiers et métayers.

Cette Commission devrait immédiatement recenser les chemins défectueux, préparer et faire effectuer ensuite, avec toutes les garanties d'impartialité nécessaire et dans les délais qui conditionnent habituellement l'application administrative de pareilles mesures, la réfection de nos chemins, sans attendre des initiatives qui, l'expérience le démontre, ne se produisent pas dans la majorité des cas.

Les frais seraient répartis à la manière de la loi actuelle, la part du Gouvernement qui finance le plan d'outillage national étant prépondérante, et les amortissements incombant aux propriétaires devront, s'il y a lieu, être envisagés de la façon la plus large, compte tenu de la difficulté des temps et du revenu réduit que procurent actuellement les exploitations agricoles.

Ce travail de réfection permettrait en outre de procurer du travail aux journaliers agricoles, qui eux aussi, subissent lourdement les conséquences du chômage, à certaines époques de l'année.

Nos Syndicats, là où ils existent, sont prêts à collaborer immédiatement à ce travail de mise en train.

Nous sommes persuadés que le Gouvernement aidé du Parlement qui vient d'accorder, par des votes massifs, des lois sociales importantes en faveur des travailleurs de l'industrie et du commerce ne manquera pas de prendre en considération, avec les autres revendications intéressant l'agriculture en général, celles qui concernent nos chemins ruraux.

Nous transmettons une copie de cette lettre à Messieurs les Parlementaires, Conseillers Généraux et d'Arrondissement de la région, persuadés que, par une collaboration effective entre les Services Publics et la Représentation Nationale, nous aboutirons très rapidement à des résultats pratiques.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

A. BOISLIVEAU, Président ;
J. MARTINEAU } Vice-Présidents ;
E. BRETAUD }
L. CHABOT, Trésorier ;
E. LOISY, Secrétaire.

faite à la suite du rapport de L. Blain sur les salaires par le secrétaire général des Syndicats professionnels de marins, E. Lamor, qui, comparant justement la situation des marins à celle des travailleurs de la terre, réclama pour tous des prix de vente suffisants de leurs produits, prix qui doivent pouvoir assurer des conditions de vie meilleures que celles existant actuellement.

Toutes les séances du Congrès, malgré le nombre important des délégués y assistant, se déroulèrent dans un ordre parfait et dans une atmosphère remarquable d'amitié, de cohésion et d'esprit syndical qui fait le plus grand honneur à la C. F. T. C.

Je souhaite qu'aux futurs Congrès, nos militants des Travailleurs de la Terre puissent participer en nombre important pour comprendre et faire comprendre ensuite à tous nos camarades paysans la belle tâche que nous avons à accomplir dans le cadre de la grande organisation à laquelle nous appartenons maintenant.

J. MARTINEAU.

C'est la corporation qui assurera l'avenir de nos foyers et la stabilité sans laquelle le travail du sol ne peut être prospère.

LA SEMAINE DE QUARANTE HEURES

L'homme, ayant reçu l'intelligence et étant contraint, par ailleurs, d'obéir à la loi immuable du travail pour pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, s'est ingénié au cours de tous les temps à chercher le moyen de diminuer sa peine tout en obtenant le même résultat; en un mot, il a toujours été fidèle au principe du « minimum d'effort pour le maximum de rendement ». C'est pourquoi tous les temps et le nôtre surtout ont vu se créer des outils, des machines de toutes sortes et de plus en plus rapides pour l'exécution du travail. Les hommes sont-ils à blâmer pour cela? Assurément non, au contraire : rendons hommage au génie humain!

Mais puisque l'homme a su créer des machines pour travailler plus vite, puisque le machinisme est fait pour servir le travailleur, il est tout à fait logique que celui-ci cherche à diminuer de plus en plus la durée de son travail puisqu'il arrive quand même à fournir suffisamment de produits pour les besoins de l'humanité.

Par conséquent, théoriquement, rien ne s'oppose donc à ce que la durée du travail diminue graduellement; le point délicat réside simplement dans le fait de savoir quand et comment opérer cette réduction de l'effort humain sans que, en toute justice, personne ne soit trop sérieusement lésé. Pour cela il faudrait tendre, avec un égal souci, vers l'amélioration de la condition de tous les travailleurs quels qu'ils soient, autrement dit, il faudrait que l'homme, pour obtenir son salaire, ait à fournir sensiblement le même effort, quoique d'une manière différente évidemment, dans une

corporation comme dans l'autre, sans oublier non plus, bien entendu, la situation familiale, les conditions de vie différentes de la campagne à la grande ville, les responsabilités variables, les capitaux engagés, etc., autant de choses différentes dont il faut absolument tenir compte dans l'établissement des salaires.

La semaine de quarante heures qui se vote en ce moment va-t-elle être le début du règne de la justice dans cet ordre d'idée?

Nous, à notre point de vue paysan, nous craignons que non; nous avons peur qu'elle aggrave la situation actuelle : en effet, comment le travailleur de la terre peut-il vivre encore et tenir le coup,

Il y a à cela deux raisons : son esprit d'économie et surtout le grand nombre d'heures de travail qu'il doit fournir tout au long de l'année et tout particulièrement en été.

Il est paradoxal de voir qu'un ouvrier ou un fonctionnaire qui est sérieux et qui connaît son métier va pouvoir gagner sa vie et celle de sa famille avec sept heures à peine de travail par jour, tandis que le terrien, lui, devra en faire déjà plus de sept en hiver et treize, quatorze et parfois plus l'été pour ne pas gagner son pain plus aisément et même, dans bien des cas, cette somme de peine ne lui procurera qu'une vie précaire et dure malgré les capitaux importants engagés dans son entreprise.

A qui, avec la loi de huit heures déjà, n'est-il pas arrivé d'être quelque peu mélancolique en voyant son voisin, travaillant dans une en-

treprise quelconque rentrant, sa journée finie et gagnée, alors que la nôtre loin d'être terminée ne nous laissait entrevoir qu'un salaire très incertain et même problématique!

Cela ne veut pas dire que nous soyons jaloux, nous, les travailleurs de la terre du bien-être que peuvent avoir nos amis travailleurs des autres sphères! Non, assurément, mais nous voudrions bien, nous aussi, être un peu moins esclaves de notre travail, pouvoir penser à autre chose et vivre un peu la vie de famille dans le calme et le repos du soir!

Un journal qui se dit pourtant « agricole » écrivait récemment que « faisant fi de la semaine de quarante heures le paysan continue du même pas tranquille son dur labeur, etc... »

S'il en fait « fi » le paysan, c'est qu'il n'a pas la possibilité de faire autrement et que la tâche est là, implacable et dont la vie des siens dépend!

On nous annonce aussi que le pouvoir d'achat de l'ouvrier étant augmenté, le résultat sera une heureuse répercussion sur les prix de vente des produits du sol. Est-ce bien vrai? Est-ce que la hausse des produits de l'industrie n'absorbera pas tout le supplément de salaire qui va ainsi être distribué aux bénéficiaires de la nouvelle loi?

La demande de nos produits va-t-elle être telle, qu'elle va du même coup déclencher une hausse suffisante pour que, par contre-coup, nous nous trouvions plus avantagés que par le passé?

Autant de questions qu'il serait peut-être hasardeux de résoudre en y répondant par l'affirmative.

A nos yeux, on aurait peut-être rendu plus de services à l'ouvrier, pour le moment, en s'efforçant de diminuer les prix des denrées dont il a besoin, par la recherche et la suppression de trop d'abus commer-

ciaux, en réduisant au minimum les impôts et taxes qui frappent si durement tous les produits de première nécessité, en abaissant le taux abusif du loyer de l'argent dans bien des cas, etc...

Il aurait peut-être aussi fallu s'efforcer « réellement » de revaloriser d'abord les produits du sol, car, quand la terre « payait », le laboureur « achetait » et tout le monde avait du travail, de l'argent et du pain!

E. MEILLERAI.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans NANTES

PRODUITS VÉTÉRINAIRES
SPÉCIALITÉS — ORDONNANCES

Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

Cultivateurs, unissons-nous pour la défense de la profession. Ce n'est que par l'union que nous pourrons être forts.

LA VIE SYNDICALE

CHAMBRE SYNDICALE

Le Bureau de la Chambre Syndicale s'est réuni à L'Aiguillon-sur-Vie le 21 juin pour l'étude et la mise au point de la lettre au Préfet au sujet des chemins ruraux. Une

délégation fut nommée à cet effet. La réunion de juillet qui sera d'une importance particulière aura lieu le dimanche 12, à Legé, de façon à faciliter le déplacement de nos camarades de la Loire-Inférieure. Les membres de la Chambre Syndicale seront avisés en temps voulu.

DANS LES SYNDICATS

Bouin

ORDRE DU JOUR

Le Bureau du Syndicat paysan de Bouin réuni en assemblée extraordinaire le 21 juin 1936 et après avoir examiné et délibéré sur la note de l'Union Syndicale sur la réfection des chemins ruraux et la construction de routes dans nos campagnes vendéennes;

Approuve à l'unanimité l'initiative de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée sur cette question; Constate qu'à Bouin, les trois quarts des paysans sont dépourvus de routes et décide de donner son appui à l'Union Syndicale pour mener à bien son projet de défense agricole pour les chemins ruraux. Le Bureau.

La Chapelle-Basse-Mer

RÉUNION MENSUELLE

Le 21 juin avait lieu notre réunion mensuelle qui groupait quelques nouveaux membres. Au cours de cette assemblée fut formé le bureau définitif constitué comme suit :

Président : MORILLE Pierre.
Vice-Président : DAVID Jean-Marie.
Secrétaire : ALLARD Jules (fils).
Trésorier : PÉTARD Jean-Marie.
Assesseurs : BOUTET Auguste, PAILLUSON Jules, CHARBONNIER Jean, MORILLE Henri, JOUBERT Maurice, BABONNEAU François.

Il a été également décidé que chaque réunion aura lieu le deuxième dimanche de chaque mois. Enfin on procéda au règlement des cotisations et quatre nouvelles recrues donnèrent leurs noms, et tous reconnurent les avantages d'une vraie union syndicale.

Notre prochaine réunion aura lieu le 12 juillet, au café Goguet. Tous les cultivateurs y sont cordialement invités.

Le Secrétaire : J. ALLARD.

Landeronde

Notre réunion de juillet aura lieu comme d'habitude, le premier dimanche, à la Grolle. Que tous les syndiqués fassent un effort, malgré la fatigue en cette saison pour y assister.

Legé

AVIS IMPORTANT

Les syndiqués sont prévenus que toutes nos réunions se tiendront désormais Hôtel Yon, où une salle nous sera réservée.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 5 juillet, à 9 heures et demie.

Prière à tous d'être à l'heure.
Le Bureau du Syndicat.

Les Lucs-sur-Boulogne

Notre dernière réunion qui coïncidait avec la cérémonie de la Communion n'a pu avoir lieu. La réunion de juillet aura lieu à 10 heures (heure légale), au café du Coin.

LE XVII^e CONGRÈS NATIONAL de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Chaque année, le Congrès National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens permet de constater les nouveaux progrès accomplis par ce mouvement. Avant même que Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., ait donné au Congrès de 1936 les chiffres qui concrétisent l'accroissement de la force du syndicalisme chrétien, les délégués, en contemplant la salle des séances pouvaient se rendre compte de la réalité de ces progrès. 700 syndicats étaient en effet représentés, le dimanche 31 mai, à l'ouverture du XVII^e Congrès de la C. F. T. C., par 400 délégués venus de toutes les régions et appartenant à toutes les professions françaises. Parmi eux, on pouvait constater la présence de Henri Meck et Charles Hartmann, députés de Molsheim et de Thann, tous deux dirigeants des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine (C. F. T. C.).

Pour la première fois, les travailleurs agricoles étaient représentés : c'était par notre camarade Martineau, de l'Union des Syndicats des Paysans de la Vendée. Les Unions de Bretagne et de l'Ouest étaient représentées par leurs secrétaires généraux Grimault et Beillevaire, et par un bon nombre d'autres délégués de différentes localités.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTIVITÉ DE LA C. F. T. C.

Sous la présidence de Alfred Michelin, vice-président de la C. F. T. C., le Congrès entendit en premier lieu l'exposé de J. Zirnheld, qui résumait le rapport moral distribué aux délégués. L'orateur fit ressortir les progrès du syndicalisme chrétien en ce qui concerne les effectifs cotisants et les organisations affiliées. La C. F. T. C. compte, en effet, 19 syndicats de plus qu'en 1935, et une nouvelle Fédération de métiers, celle des Services Hospitaliers.

Nous ne saurions analyser ici le brillant exposé de Zirnheld, qui souligna les efforts déployés par les syndicats chrétiens : Unions régionales, Fédérations de métiers et Confédération, sur les divers plans où s'exerce leur activité, et qui rappela les magnifiques succès enregistrés lors des dernières élections prud'homales.

Le président de la C. F. T. C., après avoir fait ce bilan, tint à attirer l'attention des délégués sur l'importance de la tâche qui reste à accomplir, notamment dans le sens du plan de la C. F. T. C. Parmi les études qui retiendront davantage l'attention des syndicalistes chrétiens, durant les prochains mois, figurent l'organisation des transports et celle du crédit.

Zirnheld termina au milieu des acclamations de l'auditoire, par un acte de foi sur les destinées du mouvement.

Après lecture du rapport moral du trésorier Danger, une discussion générale s'ouvrit, à laquelle participèrent de nombreux délégués, apportant ça et là quelques précisions ou quelques suggestions, mais témoignant d'une remarquable unité de vues. Parmi ces interventions, nous devons accorder une mention particulière à Martineau, représentant des travailleurs de la terre; à Ch. Bonnet, de la Jeunesse ouvrière chrétienne, et aux délégués des ouvriers étrangers, polonais et russes, adhérents à la C. F. T. C.

DES DIRIGEANTS A L'HONNEUR

Au cours du grand banquet qui réunit ensuite les congressistes au

restaurant coopératif du Syndicat des Employés, 5, rue Cadet, Jules Zirnheld décerna le prix Brellaz qui, chaque année, récompense un propagandiste choisi parmi les plus méritants, à J.-B. Denis, l'un des fondateurs et l'un des meilleurs dirigeants des syndicats libres du textile de Roubaix-Tourcoing. Avec simplicité, mais non sans grandeur, J.-B. Denis remercia ses camarades et les assura de son désir de continuer à servir, comme par le passé, de toutes ses forces, de tout son cœur.

Jules Zirnheld reçut ensuite Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Il retraça la carrière de dévouement du nouveau chevalier et fit acclamer des qualités appréciées non seulement dans le mouvement syndical chrétien, mais dans tous les milieux où s'exerce une activité dont la valeur a été publiquement sanctionnée par M. Frossard, ministre du Travail.

Gaston Tessier, dans un discours émouvant, rappela ses débuts de militant au Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris, où il était le collaborateur du regretté Charles Viennet, l'une des plus nobles figures du syndicalisme chrétien. Il exalta les sentiments de fraternité qui unissent dirigeants, militants et membres de la C. F. T. C. et montra que c'est bien là que réside, avant tout, le secret du succès du mouvement. Il termina en appelant les congressistes à poursuivre sans défaillance une tâche qui s'exerce pour l'avènement de la paix sociale, dans la justice et la charité.

L'UNITÉ SYNDICALE

L'après-midi, sous la présidence de Ernest Thiele (Strasbourg), et après avoir procédé à l'élection des membres du bureau confédéral, le Congrès a entendu deux rapports, le premier de Charlemagne Broutin (Lille), sur l'unité ouvrière et l'organisation corporative; le second de Louis Blain (Roubaix) sur les salaires minima.

Broutin fit un bref historique des événements qui ont abouti à la réunification de la C. G. T.

Il rappela qu'un certain idéalisme est à la base du mouvement syndical dans tous les pays libres et notamment en France, où le mouvement professionnel ne s'est jamais limité à la défense d'intérêts immédiats, mais s'est toujours référé à une doctrine économique et sociale. La C. F. T. C., qui a toujours soutenu la nécessité « du syndicat libre dans la profession organisée », en conformité d'ailleurs avec la législation, ne peut donc qu'affirmer son désir de maintenir intacte son autonomie, d'accentuer son indépendance sur le plan professionnel et social. Mais elle n'a jamais manqué de proclamer son désir de se prêter aux collaborations conformes à l'intérêt de la classe ouvrière.

En terminant son rapport, Broutin redit les possibilités de propagande et de recrutement qui s'offrent pour le syndicalisme en général et pour le syndicalisme chrétien en particulier, puisque les statistiques établissent qu'il n'y a présentement qu'un million et demi de syndiqués sur dix millions de travailleurs.

LES MINIMA DE SALAIRES

Louis Blain, rapporteur de la question des salaires minima, traça le douloureux tableau de la misère qu'ont engendrée, pour la classe ouvrière, le chômage total et partiel et les baisses de salaires.

Il affirma que la fixation d'un minimum de salaires incompressible se justifiait sur le terrain moral comme sur le terrain économique. Sur le terrain moral, parce que le salaire doit pouvoir assurer la subsistance du travailleur et de sa famille; sur le terrain économique parce que la prospérité d'un pays dépend, pour une large part, du pouvoir d'achat des masses.

Après avoir rappelé les dispositions du plan de la C. F. T. C. relatives à ce problème, et qui ont abouti au dépôt d'une proposition de loi signée par Henri Meck et 70 de ses collègues, Blain exposa clairement la procédure souple et efficace qui pourrait être adoptée pour la réalisation de cette importante réforme.

REUNIONS DE COMMISSIONS

Après une messe célébrée à l'intention des syndiqués défunts et particulièrement à la mémoire de deux militants regrettés, disparus au cours de l'année écoulée, Arthur Houette, d'Halluin, et Alice Vincent, de Saint-Etienne, messe au cours de laquelle le R. P. Rozières, de l'« Action Populaire », prononça une allocution, les congressistes se séparèrent en trois commissions.

La première, celle du chômage, présidée par E. Chacornac (Saint-Etienne), entendit un rapport de J. Catoire (Arras); la seconde, celle des conventions collectives, sous la présidence de A. Beillevaire (Nantes), d'un travail de E. Thiele (Strasbourg); enfin M. Bouladoux (Paris) donna un certain nombre d'indications d'ordre pratique à la commission des élections professionnelles, assemblée sous la présidence de G. Torcq (Lille).

Il convient d'ailleurs d'observer que, dès le samedi 30 mai, deux grandes commissions s'étaient réunies : celle du travail féminin et celle de la main-d'œuvre étrangère.

Une dernière séance se déroula, lundi 1^{er} juin, à 10 h. 30, pour la discussion et l'adoption d'une importante résolution et des vœux consécutifs aux rapports du dimanche après-midi et aux travaux des commissions du lundi matin. Discussion cordiale et animée qui, une fois de plus, mit en relief l'homogénéité du syndicalisme chrétien.

Georges Torcq prononça alors l'allocution de clôture. Il constata l'excellent travail accompli au cours du Congrès; il souligna la confiance que les militants et les syndiqués chrétiens témoignent à leur doctrine, à leurs chefs, à leur mystique de vérité, de justice et de charité. Enfin, en une vibrante péroraison, il fit partager aux congressistes enthousiastes sa confiance dans l'avenir, leur donnant pour consigne d'intensifier par les moyens opportuns la propagande qui doit permettre à la C. F. T. C. de toucher davantage encore les masses ouvrières qu'elle veut conquérir.

Le Congrès ayant été abrégé pour permettre aux délégués de se rendre à la grande manifestation de l'A. C. J. F., au Parc des Princes, les délégués se séparèrent après un repas en commun au cours duquel N. Caccavale (Marseille), prononça un toast éloquent pour mettre en relief la fraternelle amitié qui unit les membres de la C. F. T. C.

En vérité, si chaque congrès présente une caractéristique, la XVII^e assemblée du syndicalisme chrétien porta témoignage de la force, de la cohésion du mouvement, mais aussi et surtout de l'esprit d'équipe de tous ses militants.

Le Syndicalisme chrétien et les événements actuels

Le 17^e Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris les 31 mai et 1^{er} juin 1936,

après avoir examiné la situation politique, économique et sociale actuelle,

constate une fois de plus, qu'on ne saurait poursuivre la reconstruction économique et sociale par la lutte des classes et l'opposition des forces et en employant des moyens strictement matériels. Elle estime qu'on ne peut y parvenir que par un effort mutuel de collaboration, dans un esprit de justice et de charité.

La C. F. T. C. constate d'autre part, qu'une semblable reconstruction, dont l'importance et la complexité sont considérables et qui devra tenir compte des difficultés et des charges léguées par le passé ne pourra être réalisée que par des étapes successives, en suivant une progression que le plan de la C. F. T. C. a établie et que celle-ci croit devoir rappeler :

1^o garantir aux travailleurs et à leur famille des conditions de travail qui leur permettent de vivre comme des être humains,

— en maintenant et en renforçant la législation sociale actuelle, plus spécialement en ce qui concerne le repos dominical, la protection du travail des enfants et des femmes, l'inspection du travail, les assurances sociales, les accidents du travail, les allocations familiales;

— en instaurant des mesures législatives nouvelles concernant les salaires minima, le contrôle effectif du coût de la vie, la prolongation de la scolarité, l'organisation de l'orientation et de l'instruction professionnelles, l'assurance-chômage, la réduction progressive de la durée du travail (semaine de 40 heures), les congés payés, l'organisation de l'hygiène, de l'habitation et des loisirs des travailleurs.

2^o donner à tous les travailleurs tous moyens de défendre pratiquement leurs droits grâce à un statut syndical complet à l'obligation légale des conventions collectives, à

une juridiction professionnelle à tous les degrés basée sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires.

3^o Préparer les travailleurs à participer aux charges et aux responsabilités de la gestion, par la constitution d'un capital-travail et par la possibilité légale donnée aux représentants du travail d'accéder aux conseils d'administration.

4^o Instituer des organismes de droit public dans l'ordre professionnel comme dans l'ordre économique et qui auront, dans leur domaine propre et sous la suprématie de l'Etat, droit d'initiative, de contrôle et de réglementation.

5^o Procéder à une réorganisation complète des services d'intérêt public et notamment du crédit et des transports et prévoir leur gestion par l'ensemble des intéressés, y compris les usagers et les travailleurs, sous le contrôle de l'Etat.

La C. F. T. C. se déclare prête, comme elle l'a toujours été, à apporter son concours le plus loyal à toutes les organisations et à tous les gouvernements qui voudront, dans cet esprit et en respectant la liberté et le droit d'association, tenter de remédier aux maux actuels.

Au nom du principe de la liberté syndicale, la C. F. T. C. affirme son droit à représenter effectivement les intérêts du travail, tant auprès des pouvoirs publics que du patronat. Elle proteste en conséquence contre toute prétention à un monopole de représentation de la classe ouvrière et contre toute attitude des pouvoirs publics ou des milieux patronaux qui tendrait à consacrer cette prétention.

Elle adresse un pressant appel à tous les travailleurs qui admettent les principes du syndicalisme chrétien, et plus particulièrement aux travailleurs catholiques, de même qu'à tous ceux qui se préoccupent de réaliser la paix et la justice sociales, pour qu'ils assurent rapidement à la C. F. T. C. un recrutement sans cesse plus important et une influence décisive dans la défense des intérêts de tous les travailleurs.

Arrangez-vous pour que le maximum de bétail soit groupé sur la plus petite surface, ce qui donnera une répartition régulière des bouses, une diminution des refus, puisque les animaux seront obligés de tout manger, en outre, ils changeront fréquemment d'emplacement; or, comme dit le proverbe : « Le changement d'herbage réjouit les veaux ».

Il est fort probable que vous n'avez pas sursaturé vos prairies d'engrais; souvent même vous avez hésité à y mettre de l'azote, par crainte d'un développement trop actif des graminées aux dépens du trèfle. Sur les pâtures d'été, ceci n'est plus à craindre; par conséquent, aussitôt la coupe, passez une herse plus ou moins légère, selon la solidité de votre herbe et l'épaisseur de votre terrain, de façon à décoller les mousses, gratter la terre et permettre l'aération, épandez 100 kilos de nifrate de chaux ou d'ammonitrate tout simplement, et mettez vos animaux dès que l'herbe aura repris quelques centimètres.

Si vous êtes dans un terrain bas, où l'herbe pousse vite, contrôlez la pousse de l'herbe et enrayez-la, en mettant vos vaches de façon qu'elles mangent la pointe des feuilles; obligez-les à se déplacer souvent, et même si votre herbe est suffisamment drue, essayez de mettre vos animaux au piquet. Je sais bien que cette idée prête à rire, mais seuls les sots rient des expériences.

En un mot, même à cette époque, vous pouvez faire beaucoup pour vos prairies, et dans cet ordre d'idées, la division des parcelles, l'emploi des engrais azotés solubles, peuvent vous procurer une rentrée d'argent intéressante.

Paul DE LA GARANDERIE,
Ingénieur Agricole.

Les responsabilités du métayer

Un récent arrêt de la Cour de Poitiers vient de préciser les obligations du métayer vis-à-vis de son bailleur.

Dans cet arrêt, la Cour considère que le métayer n'est pas un simple locataire, mais un véritable associé et que son devoir consiste à veiller étroitement aux intérêts communs de l'Association.

Cette appréciation de la responsabilité du métayer peut conduire celui-ci à payer des dommages-intérêts au propriétaire, si des fautes de culture ont été commises au préjudice de la propriété. Le preneur est considéré dans ce cas comme ayant commis une faute par négligence. Il doit la réparer.

Si cet arrêt de la Cour de Poitiers fait jurisprudence par l'usage que l'on en fera en d'autres Cours d'Appel, il est certain que cette appréciation des responsabilités du métayer peut avoir en France une grave répercussion.

LES FOIRES DE JUILLET EN VENDÉE

1. — L'Herbergement.
2. — La Mothe-Achard, Pouzauges, Beauvoir, Nalliers.
3. — Sainte-Hermine.
4. — Belleville.
5. — Aizenay, Maillezais, Tiffauges, Longeville.
6. — Bournezeau, Grosbreuil.
7. — L'Oie, Angles.
8. — Avrillé, Palluau, Vouant.
9. — Luçon.
10. — La Roche-sur-Yon, Fontaines.
11. — Challans, Chantonnay.
12. — Les Essarts.
13. — Le Poiré-sur-Vie, Talmont, Pouzauges.
14. — Saint-Hilaire-des-Loges.
15. — Champ-Saint-Père.
16. — Beaulieu-sous-la-Roche, Benet, Le Langon, Saint-Jean-de-Monts, Bouin.
17. — La Chaize-le-Vicomte.
18. — Oulmes, La Chaize-Giraud.
19. — Chaillé-les-Marais, La Caillière, Nieuil-le-Dolent.
20. — La Ferrière, Mouilleron-le-Captif.
21. — Coëx, Luçon, Saint-Fulgent.
22. — La Châtaigneraie, Les Moutiers-les-Mauxfaits.
23. — Chantonnay.
24. — Soullans, Les Herbiers.
25. — Saint-Mesmin, Mareuil-sur-Lay, Montaigu.
26. — Vix.

Un abus intolérable

Tout récemment deux inculpés comparaissent chacun pour leur compte devant un tribunal correctionnel de notre département.

Le premier était un voleur. Il avait subtilisé le porte-monnaie d'un ouvrier et tenté de le faire disparaître après l'avoir vidé de son contenu. Ce voleur avait été condamné déjà pour un fait semblable. Le tribunal prononce une peine de 25 francs d'amende, soit au total environ 350 francs.

Le second était une paysanne inculpée du délit suivant : Elle gardait ses vaches dans un champ et travaillait à son tricot, ayant couché à ses pieds, le chien de la ferme. Surgit un garde-chasse inconnu dans le pays, qui prétend avoir vu le chien fouir un trou de lapin dans un champ voisin... Le Tribunal condamne cette... criminelle à 50 francs d'amende, soit environ 750 francs. Est-il utile de faire les comparaisons et de signaler l'injustice criante d'une législation qui impose aux juges de prendre de telles décisions.

Nous avons vu en d'autres circonstances un brave métayer condamné à 100 francs d'amende (soit 1.200 francs environ) parce que sur les terres mêmes qu'il cultivait, son chien avait été aperçu, courant seul un gibier.

Et bien, rien ne nous empêchera de protester contre de pareils abus. Je souhaite vivement qu'après avoir fait aboutir nos revendications pour les chemins ruraux, l'Union Syndicale commence une campagne pour l'abrogation des lois draconiennes sur les délits de chasse, lois qui nous reportent à trois cents ans en arrière.

Nous ne demandons pas mieux que les chasseurs puissent se livrer à leur plaisir, que le gibier soit protégé, mais pas au prix de pareilles injustices.

Il est inadmissible, je le répète, que dans la législation française un paysan dont, à son insu, le chien est allé courir après un lapin, sur les terres mêmes que ce paysan cultive chaque jour soit puni davantage qu'un voleur récidiviste.

Après les foins

Si vous n'avez pas hésité à couper votre herbe aussitôt la formation des fleurs, c'est-à-dire si vous n'avez pas attendu trop longtemps pour faner vous aurez, à coup sûr, rentré dans vos granges un foin nutritif à souhait. Croyez-vous donc qu'à ce moment vous aurez épuisé toutes les possibilités de vos terrains en herbe? Eh bien, non!

Vous pouvez, tout d'abord, laisser reprendre votre herbe, de façon à avoir un regain et une nouvelle coupe, pousse que vous pouvez stimuler en employant les engrais azotés, à la dose de 100 kilos à l'hectare environ, ce qui paie largement. Si, par contre, vous désirez faire pâturer votre terrain, n'oubliez pas qu'il est indispensable, pour que l'herbe reprenne bien à l'automne prochain, que votre terrain soit parfaitement rasé par le bétail, mais comme il est également nécessaire de donner à vos animaux à la pâture une herbe suffisamment nourrissante, retenez les points suivants :

Si la prairie à pâturer est trop grande, divisez-la sommairement avec quelques pieux, deux rangs de fils lisses et un rang de barbelés, en enclos provisoire, que vous pourrez retirer en fin d'été.

A L'AUTOMNE EN HIVER
sur vos blés...
sur vos prairies...
mettez de l'
AZOTE
AU PRINTEMPS EN ÉTÉ
Bureau de Renseignements Agricoles :
5, Rue Anizon - NANTES

BANDAGES HERNIAIRES
CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...
sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs
GUINEL
SPECIALISTE
1, Place de l'Ecluse
NANTES

COMPAGNIE FRANÇAISE
NANTES, 15, Rue du Calvaire - ST-NAZAIRE, 40, Rue Henri-Cautier
TISSUS Rayons ABA prix
pour la vente
de tous objets usuels

Les Machines à Coudre "STELLA"
garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.
LES CYCLES "STELLA"
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES
Fabrication soignée. Garanties sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.
FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

TISSUS - CONFECTIONS
Jules GARNIER
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ
Grand choix de COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence
RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région
Spécialité de beaux Tissus noirs pour Robes et Manteaux

T.S.F., Phonos, Disques
CENTRAL-RADIO
35, rue de Verdun
Tél. 412-98
Distributeur officiel de PHILIPS GRAMMONT, TENOR MENDE, LOEWE, etc.
Facilités de paiement
VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS
ÉLECTRICITÉ
S^tELECTRIQUE DE L'OUEST
10 bis, rue Copernic
Tél. 442-77
Toutes installations électriques
MOTEURS - LUSTRIERIE
TELEPHONE - SONNERIE
Location de Hauts-Parleurs pour réunions

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ
DECRÉ

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)
BLÉS DE SEMENCE DU NORD
Joseph BIDAUD, NANTES 115, Rue de Rennes, 115
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne. Le Gérant : J. GRASLAND.